



Vitry-le-François

Le 5 octobre 2017

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU JEUDI 30 MARS 2017 A 18H00**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANÇOIS.

Etaient présents : M. BOUQUET, Mme DOREMUS, MM. MOUTON, BURCKEL, Mme COLLIN, M. LALOUETTE, Mme VEGA, MM. TINDILLIERE, MIRAN, Mme SERRE, M. TESTA, Mmes LEPAGE, COLSON, COMPAGNON, M. GONTHIER, Mme GUERIN, M. ROCH, Mme BARTOLOMEO, M. KOENIG, Mme GOUILLY, MM. DEMANGE, REMY, Mme BERTRAND, M. BIARD, Mme ALIPS (à partir de 18h10), M. HARLE.

Absents excusés : Mmes REOLON, JACQUEMOT, MM. AIME, DUCHENE.

Absents : Mmes POINCEAUX, RIGAL, M. BENETON à partir de 18h15.

Ont donné pouvoir :

- Mme REOLON donne pouvoir à Mme SERRE ;
- Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. ROCH ;
- M. AIME donne pouvoir à Mme DOREMUS ;
- M. DUCHENE donne pouvoir à Mme ALIPS.

Monsieur Christian GONTHIER est nommé secrétaire de séance.

Arrivée de Mme ALIPS à partir de 18h10.

M. BENETON déclare en s'adressant à Monsieur le Maire qu'il va boycotter cette séance car :
*Pour la venue de François HOLLANDE, les élus du Front National ont reçu l'invitation le jour même. Je ne sais pas ce que vous craigniez mais sachez que nous nous serions montrés polis envers le Président de la République que nous respectons. Je dois néanmoins vous remercier, ça m'a évité de serrer la main au fossoyeur de la France !
S'agissant de la « salamandre » d'hier, il a été annoncé que j'allais démissionner, je ne démissionnerai pas, je n'ai pas non plus changé de sexe, j'aime trop les femmes et encore moins je ne rejoindrai pas MACRON.
Et puisque nous sommes des élus de 3^{ème} zone, nous allons quitter la salle sans assister à la séance. »*

M. le Maire répond que d'une part ce n'est pas le lieu pour régler des comptes avec le journal L'Union.

S'agissant des invitations, nous avons eu un choix à faire qui a été défini par le protocole de la Présidence de la République. Nous avons eu un programme défini au dernier moment. Tout le monde ne pouvait pas être partout.

Les invitations ont été adressées par mail et il se trouve que les élu-e-s municipaux du Front National n'ont pas communiqué d'adresse de messagerie internet. Alors que nous sommes au 21^{ème} siècle dans une démarche de dématérialisation.

M. BENETON ajoute qu'il n'y a pas d'obligation à avoir une adresse mail et Mme POINCEAUX possède une adresse de messagerie.

Mmes POINCEAUX, RIGAL et M. BENETON quittent la séance à 18h15.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2017.

➤ **Adopté à l'unanimité.**

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Municipal pour chaque délibération.

Recensement économique des marchés publics - Année 2016

Le Conseil Municipal,
PREND CONNAISSANCE du recensement économique des marchés de l'année 2016.

Archives - Dépôt des registres d'état civil de la commune - Période 1881-1896

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le dépôt aux Archives départementales des registres d'état civil pour la période 1881-1896 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

Distribution publique d'électricité - Modification des statuts de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER afin d'en enlever la compétence facultative suivante : «Distribution publique d'électricité confiée au S.I.E.M., à l'exclusion des enfouissements de réseaux de télécommunication réalisés en coordination avec les travaux électriques».

Budget primitif 2017

Déclaration de M. le Maire :

Cher-e-s Collègues,

Ce budget – comme ses prédécesseurs – est exemplaire à plusieurs titres. Il est exemplaire car il prépare l'avenir et sert notre ville.

D'abord, il se traduit par une politique d'investissement en hausse par rapport à 2016 : 7,524 millions d'€ en 2017 contre 7,436 millions d'€ au BP 2016, hors restes à réaliser.

Il s'agit là de dépenses réelles qui contribuent à améliorer notre patrimoine, à équiper la ville et à honorer les engagements pris au niveau du renouvellement urbain.

Ensuite, ce budget d'investissement en hausse a été conçu dans le cadre d'un endettement stabilisé.

Le montant de l'annuité de la dette baisse ainsi de 80.000,00 € par rapport à 2016.

Enfin, tous ces investissements s'effectuent avec une fiscalité locale qui, pour la 6^{ème} année consécutive, est à nouveau en baisse.

Il s'agit là d'un message fort envoyé à celles et ceux qui acquittent l'impôt local. Cette baisse en taux et en niveau est rendue possible parce que nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées à 17 M € (+ 0,33 %). Notre taux de taxe d'habitation est ramené à 21,96 %, à comparer au taux moyen départemental qui se monte à 28,97 % (en 2015).

Ce budget met en œuvre notre projet de territoire.

Comme vous le savez, celui-ci s'articule autour de trois axes.

1^{er} axe : le renforcement et l'attractivité du territoire :

Ce budget honore ainsi les engagements du PRU. Nous allons le terminer cette année et ce n'est pas le cas de toutes les villes. Il engage le « NPRU » du Hamois pour y reconstruire un quartier attractif. Un investissement global de 100 millions d'€, nouvelle caserne de Gendarmerie incluse. Les travaux de construction de celle-ci sont imminents.

Il contribue également à améliorer la couverture médicale de notre territoire avec la création du « Centre de santé mutualiste » pour favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire, tout comme l'accès aux soins, notamment des personnes les plus fragiles.

Il mobilise enfin les moyens budgétaires nécessaires pour terminer l'opération du nouveau Centre commercial du Hamois et mener à bien de multiples autres chantiers, comme la restructuration de l'Épicerie Sociale ou notre participation à la rénovation thermique de l'école Pierre et Marie Curie.

2^{ème} axe de notre projet de territoire : l'ambition environnementale :

Ce budget prépare l'avenir en soutenant l'économie de l'excellence avec notamment le développement d'une activité dans le domaine de la production d'hydrogène décarboné. C'est clairement une industrie du futur.

Nous sommes en effet l'un des 30 territoires en France labellisé « Territoires à hydrogène », l'un des deux dans la Région Grand Est et le seul basé sur une véritable rupture technologique.

Il s'agit d'une retombée directe de notre « Système Energétique Décentralisé ». Cette validation de notre choix stratégique est d'autant plus importante qu'elle comporte un nouvel axe de développement avec l'écologie industrielle. Un axe qui concerne toutes les entreprises du secteur.

Le déploiement d'une flotte de véhicules à hydrogène s'effectuera de manière concomitante à l'installation de bornes de chargement pour les voitures électriques. Nous entendons ainsi répondre au défi du siècle ; la lutte contre le réchauffement climatique et les déplacements non polluants.

Cette ambition écologique se traduit également par des dépenses productives qui génèrent de sérieuses économies pour notre Ville et donc ses habitants.

Ainsi en va-t-il de la rénovation énergétique de nos bâtiments et des installations sportives de la Ville ou la transformation de l'espace Paul Bert en bâtiment à basse consommation...

Pour ne prendre qu'un exemple, la rénovation complète de l'éclairage de la Fauvarge en lampadaires à leds y fait passer la consommation électrique de 23 232 kWh à 11 064,57 kWh, soit une baisse spectaculaire de 52,4 %, tout en améliorant significativement la qualité de l'éclairage. Il en ira de même avec l'éclairage de la Place d'Armes inscrit à ce budget.

Le 3^{ème} axe de notre projet de territoire réside dans la valorisation de notre patrimoine :

Les efforts engagés pour rénover la Collégiale se poursuivent cette année par les travaux de la « tour sud ».

Nous allons également engager des travaux à la vieille prison, construite au milieu du 19^e siècle. Celle-ci retrouvera progressivement une nouvelle vie en lien avec l'ensemble immobilier « Paul Bert ».

Les chantiers d'amélioration de la voirie vont se poursuivre avec la même vigueur qu'en 2016 et, comme je l'ai indiqué, nous poursuivons la rénovation des bâtiments communaux dans l'esprit de la transition énergétique.

Cette ambition pour tout le territoire, je vous invite maintenant à la partager avec moi en détaillant ensemble ce budget 2017 utile pour que Vitry continue de changer en mieux. »

M. BIARD fait constater que par sa seule présence il n'y a aucun signe de renoncement à siéger.

Il souligne que le budget est un acte essentiel mais préfère de loin le compte administratif car nous sommes plus dans le constat d'intention et dans la réalisation et c'est ce qui compte le plus. Il pensait retrouver quelqu'un pour reprendre le flambeau mais comme la coutume le veut, nous allons nous affronter et nous opposer sur ce budget.

Reprenant les propos introductifs de M. le Maire qui considère que ce budget prépare l'avenir et au-delà du fait que c'est quand même quelque peu prétentieux de penser qu'un document de ce type qui est un document annuel d'intention, puisse préparer l'avenir, il rappelle que le propre de l'avenir est de durer longtemps ; ce qui n'est pas le cas du budget. Le budget est quelque chose d'annuel, presque d'éphémère.

Nous sommes en désaccord notamment sur la section d'investissement tout pour le Hamois dans les aspects de votre vision de ce que doit être l'urbanisme de cette ville, et surtout dans nos rapports à l'intercommunalité où là nous nous substituons, comme par exemple pour l'acquisition du plateau de bureaux dans le cadre de l'opération du Vieux Port.

S'agissant de la section de fonctionnement, vous refusez la vérité en matière de tableau des effectifs car différentes hausses sur le personnel que vous évoquez auraient dû être prises en compte par la Communauté de Communes. Il y aurait eu bien sûr le transfert mais le transfert à l'instant "T". Aujourd'hui, l'évolution de ce poste aurait été communautaire.

Il y a aussi les dépenses à caractère général, qui représentent 3,3 M € et qui jusqu'à présent malgré les engagements, ne font pas l'objet d'une démarche sérieuse en matière de contrôle de gestion et d'achats.

Aujourd'hui, nous constatons une évolution à +1,6 mais ce devrait être le contraire. Rappelez-vous que dans ce domaine le seul fait de s'intéresser à ce genre de poste fait gagner 15 %. Ce sont tous les cabinets de consultants qui vous l'apprendront. Simplement ces 3,3 M€ pourraient être diminués de pratiquement 500.000,00 €.

Nous sommes aussi en désaccord parce que nous considérons comme trop timorée la réduction de la fiscalité. Il faut rappeler ce que cela représente, sur 100,00 € de valeur locative, pour le contribuable 28 cts d'euros de diminution. C'est un calcul simple. Cette situation va dans le bon sens puisque nous avons stabilisé la fiscalité. Mais il ne faut pas laisser penser à nos concitoyens que nous entamons un cycle vertueux en la matière avec une diminution significative de la fiscalité. De plus, dans ce budget, il n'y a aucun aperçu qui montre comment nous allons sortir de la crise. Tous les indicateurs que vous pouvez trouver par ailleurs (les indicateurs d'inégalités sociales, les indicateurs de salaires, les indicateurs de revenus) s'agissant de VITRY sont aujourd'hui au rouge, s'agissant de la population. Nous l'avons d'ailleurs évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la D.S.U. le montre et nous concourons toujours d'ailleurs dans ce domaine au palmarès des villes les plus défavorisées de France. Ce n'est pas de votre responsabilité directe Monsieur le Maire, seulement j'observe qu'au fil du temps, les choses ne s'améliorent pas et ont plutôt tendance à se détériorer.

De là à se dire qu'il y a certainement un nombre de questions à se poser, un certain nombre d'inflexions à faire sur la politique mise en place, de manière à ce que effectivement, notre ville retrouve, à défaut de ce qu'elle a pu connaître dans les années glorieuses, une qualité de vie et pour nos concitoyens, un peu plus de sécurité y compris celle de l'emploi. Il y a aussi, et je veux le dire, un absent : la culture.

Je pensais que vous rebondiriez sur un excellent article qui est paru dans cet excellent journal local, qui est l'Union, et qui traitait notamment de l'avenir, parce que là nous allons parler d'avenir, du cinéma local. Il semblerait que cet instrument de culture ne fasse pas partie de vos préoccupations. Il a en son temps fait partie des miennes et je souhaiterais qu'à nouveau, il réapparaisse dans les préoccupations de la collectivité parce que dans ce domaine, ça coûte cher s'il faut relancer ce qui est un élément essentiel de notre culture populaire. Voilà Monsieur le Maire, le tableau que je voulais dresser de ce budget. Bien évidemment vous aurez compris que nous voterons contre, je sais aussi, pour l'avoir pratiqué, qu'un certain nombre de dispositions budgétaires sont des dispositions d'ordre obligatoire. Donc je ne vais pas rejeter la totalité du budget. Il y a des dépenses qui sont obligatoires. Le budget n'est pas 100 % mauvais, simplement dans les grandes orientations, celles qui, dans un avenir proche et non pas un avenir lointain, pourraient participer à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, puisque c'est quand même de ça qu'il s'agit, répondre aux préoccupations du quotidien des vitryats, eh bien nous n'y trouvons pas notre compte et je pense que d'ailleurs les vitryats non plus, n'y trouveront pas leur compte.

M. BURCKEL dit que c'est désespérant d'entendre toujours des propos négatifs. Nous avons l'impression que dans notre ville il ne se passe jamais rien. Alors que suite à des échanges avec le personnel de la médiathèque cette semaine, depuis l'ouverture récente de ce nouvel équipement nous avons relevé 300 nouveaux adhérents ; 4.500 adhérents pour Camus et 1.400 pour Mitterrand. Cette médiathèque est effectivement payée par la ville, financée par des subventions à 62,8 %. C'est un équipement de territoire sinon on n'aurait pas ces 300 nouveaux adhérents qui sont des étudiants vitryats qui reviennent le samedi de REIMS, NANCY... Voilà un équipement qui vit au cœur de notre ville et c'est de la culture. S'agissant de la sécurité, vous avez dû entendre les chiffres au C.L.S.P.D. : la délinquance générale est en baisse, les atteintes aux biens aussi. Certes, tout ne va pas toujours très bien mais il faut dire quand ça va. Tout n'est pas si désespérant dans notre ville, le budget a encore augmenté en section d'investissement, 100.000,00 € par rapport à l'année dernière. L'effort est quand même porté et nous pouvons être fiers de nos engagements, nous les tenons et nous pouvons être fiers d'être vitryats.

M. TINDILLIERE en s'adressant à Monsieur BIARD dit : c'est vous qui disiez donner une leçon, en disant que vous avez écouté, que vous avez improvisé un peu votre discours par rapport au discours du Maire eh bien j'en fais de même. J'ai bien aimé la première phrase : « seule la réalisation compte », depuis 2 ans maintenant, je trouve que Vitry, enfin on trouve tous ici que Vitry bouge, il y a plein de réalisations et pas les moindres. Mon collègue Laurent BURCKEL a parlé de la médiathèque, il va y avoir le Hamois qui commence à être rénové ; il y a eu Rome Saint Charles, l'épicerie sociale... Et c'est là où vous êtes en désaccord mais pour autant je pense que cela convient à une grosse majorité de vitryats. Sur votre vision de l'urbanisme, personne n'est venu voir à la Mairie pour dire : voilà Rome Saint Charles a été refait, on refait le Hamois, ça sera mieux. En tout cas, les services techniques ont fait un excellent travail. On a une ville où les voies de circulation sont tout-à-fait correctes contrairement à d'autres. S'agissant de la feuille d'impôts, je pense que quoi qu'on fasse, qu'on décide qu'on vote le budget, il faut être heureux que l'on n'augmente pas ces impôts. Sur les 28cts que vous avez calculés les impôts baissent, en même temps que la ville se désendette. Il n'y a pas beaucoup de villes de la strate à ce niveau qui font cela. Quant à l'inégalité sociale, avec tous les travaux qui ont été faits, beaucoup d'entreprises locales ont été partie prenante et il ne faut pas aussi oublier les clauses d'insertion qui permettent aux jeunes, par l'intermédiaire du plan local d'insertion par l'emploi, de pouvoir espérer un jour retrouver du travail parce qu'ils seront intervenus dans ces chantiers. Nous avons l'exemple de la médiathèque et de la Collégiale. Ensuite les entreprises locales seraient déçues si toutefois on n'investissait pas. Pour les gros chantiers le chiffre d'affaire représente près de 900.000,00 €. Ce n'est que mon point de vue de par mon investissement en qualité de délégué dans le domaine de l'investissement et celui des services.

M. BIARD réplique pour qu'il n'y ait pas de malentendu, que ce n'est pas le niveau d'investissement qu'il critique, c'est la forme que cela prend et ce n'est pas le travail de ceux qui instruisent les dossiers, c'est l'orientation budgétaire et politique qui est contenue dans ces investissements, notamment l'accès des entreprises locales au marché.

Il souligne qu'il est de ceux qui plaident pour une troisième voie pour l'emploi afin qu'il y ait une véritable filière dans l'emploi social pour que ces personnes, qui se retrouvent dans des petits jobs temporaires, dans des contrats d'insertion, puissent demain avoir la pérennisation de leurs emplois. Vous vous trompez sur mes intentions et sur ma pensée.

M. le Maire ajoute quelques commentaires, notamment sur la notion d'avenir. "L'avenir c'est une catégorie du futur" disait Paul Valéry. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que l'avenir c'est une volonté politique pour préparer l'avenir et c'est exactement ce que l'on trouve dans notre budget. En particulier avec toutes les actions relatives à la transition énergétique, avec tout ce qui se fait en matière de transformation du tissu urbain, avec ce qui va se faire au Hamois, ce qui est engagé avec le N.P.R.U.. Vous nous dites, ne pas partager la même vision de l'urbanisme. Mais comparons ce qui est comparable. Par rapport à l'offre, l'opération du P.R.U., que vous aviez pilotée, nous aboutissons à une situation aujourd'hui où nous déconstruisons beaucoup plus que vous et où nous allons introduire des formes urbaines beaucoup plus importantes. A chaque fois qu'on a des programmes pour reconstituer, vous critiquez ; par exemple quand il s'agit d'apporter des garanties d'emprunts pas loin de chez vous ou les opérations qui se font au Vieux Port. Ce sont des opérations de qualité en particulier pour des logements locatifs en cœur de ville. Vous dites qu'il y aurait une substitution à l'intercommunalité mais il y a simplement l'application des compétences. Je rappelle que c'est la Ville qui a payé les services communautaires/espaces verts ; tandis que le plateau de bureaux, nous savons bien que cela va évoluer avec le rythme des compétences de l'intercommunalité et que si la Ville en est propriétaire, dans un contexte élargi où il y a beaucoup plus de communes, elle aura le poids du patrimoine qu'elle représente pour avoir une place autour de la table et pour pouvoir continuer à compter parce que selon les clauses de répartition des sièges, la répartition fait que la Ville ne peut pas être majoritaire. Cela se comprend, du point de vue de la démocratie mais où sont les richesses fiscales, où sont les habitants où est la sous-représentation ? Quand même bien en ville. Il faut donc préserver les intérêts de la collectivité à long terme pour s'inscrire dans une trajectoire et préparer l'avenir. Et sous la présidence précédente, il n'y avait pas de dotations qui permettaient de tenir compte de la situation sociale. Autrement dit, on était dans une répartition inéquitable, inégalitaire. Aujourd'hui, il se trouve que dans la législature qui s'achève, le Parlement a corrigé dans le sens d'un plus grand équilibre, dans le sens de plus de justice, de reconnaissance des situations. Eh bien c'est une bonne chose, vous devriez vous en réjouir. Et qu'on ait une politique d'aménagement sur le territoire avec de la redistribution pour qu'il y ait plus d'équité, plus d'égalité, eh bien c'est une revendication progressiste, il faut la porter. Elle se manifeste ici par des dotations plus importantes. Il faut souhaiter d'ailleurs que celles-ci puissent être préservées. Vous savez, il y a une ambition, il y a des choses qui se font, il faut les porter. J'observe néanmoins que vous n'avez pas été dans un discours totalement négatif et que vous avez quand même reconnu qu'il y avait des efforts que finalement, dans cette mauvaise maison, tout n'est quand même pas à jeter. Enfin sur la fiscalité, quand nous avons amorcé la décade en 2011, le taux de la taxe d'habitation était à 24,61 et ce taux vous l'aviez porté, vous aviez mis un coup de bâton sur la tête de nos compatriotes, vous avez fait des tours de passe-passe, lié à des excédents de gestion en matière des ressources en eau, en assainissement, mais vous les avez réintégrés dans le budget et vous les aviez fait payer par tout le monde. Donc vous aviez augmenté ce taux et nous aujourd'hui nous le faisons décroître. Merci de reconnaître cet effort, merci de l'accompagner et merci pour votre intervention.

M. ROCH souligne par rapport au calcul des 28 centimes pour la taxe d'habitation, l'effort de notre collectivité car si on avait conservé le même taux, on aurait eu 275.000,00 € de plus. Or c'est ce qu'on a redonné aux vitryats, ce qui correspond à 21,00 € par habitant. Ce n'est pas négligeable. Pour une famille composée de 4 personnes c'est 80,00 € par an qu'on leur redonne donc c'est un effort considérable, c'est autre chose que les 28 centimes que vous exprimez.

➤ Par 25 avis favorables et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

ARRETE à la somme de 25.134.060,00 € tant en recettes qu'en dépenses toutes sections confondues, le budget primitif 2017.

Mme BERTRAND indique qu'elle est commerçante et comme beaucoup de personnes a des difficultés. Baisser les impôts permettrait de ne pas perdre sa clientèle qui sont pour un grand nombre des femmes veuves et pour qui une demi-part leur part leur a été retirée.

M. le Maire rappelle que pour cette mesure prise à l'encontre des veuves, c'est le gouvernement FILLON qui était à la manœuvre et à l'Assemblée, il faut vous adresser à Charles-Amedé de COURSON qui est l'auteur de l'initiative sur ce sujet.

Produit des contributions directes 2017 - Vote des taux

➤ Par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE),:

Le Conseil Municipal,

DECIDE pour 2017 la diminution proportionnelle des taux d'imposition des taxes directes locales ;

FIXE les taux d'imposition pour 2017 à :

- pour la taxe d'habitation 21,96 %,
- pour la taxe foncière (bâti) 23,88 %,
- pour la taxe foncière (non bâti) 22,56 %,

(Soit une baisse des taux de 1,63 %) ;

DIT que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2017.

Demande de garantie d'emprunt - VITRY HABITAT - Construction de logements locatifs P.L.A.I. et P.L.U.S. - Rue du Bas Village - Prêt Caisse des dépôts et consignations 1.020.000,00 €

➤ Par 25 avis favorable et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement de prêts d'un montant total de 1.020.000,00 € souscrits par VITRY HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n°60308 et 60309, constitués d'une ligne de prêt chacun (contrats annexés à la présente délibération) ;

ACCORDE la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par VITRY HABITAT dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations à se le substituer dans les meilleurs délais à VITRY HABITAT pour paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la S.A. d'HLM VITRY HABITAT et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Demande de garantie d'emprunt - Le Foyer Rémois - Construction d'une Gendarmerie à VITRY-LE-FRANÇOIS - Prêt La Banque Postale - 15.792.000,00 €

M. BIARD explique son vote contre cette délibération. Vous savez notre attachement au précepte « qui décide paye » ou « qui paye décide », (vous pouvez le mettre dans les deux sens). Or, dans cette opération, rien en ce qui la concerne n'a été décidé au sein de cette assemblée.

C'est un dossier qui traîne depuis une dizaine d'années, on est parti sur du logement, après sur une gendarmerie et bien évidemment à cette époque, j'avais fait savoir à l'état-major, à l'époque c'était le Général PARAYRE qui était Chef d'Etat-Major de la gendarmerie, que ce n'était pas dans les missions de la collectivité de construire une gendarmerie car on se substituerait à l'Etat.

La collectivité avait fait dans ce domaine, son travail. Nous nous sommes dotés d'une police municipale, nous nous sommes dotés d'un système de vidéosurveillance, celui-ci d'ailleurs a été élargi, et donc nous avons assumé et ceci au fil des majorités. Nous avons donc fait notre travail. La gendarmerie a donc décidé de construire cet équipement et elle a choisi, pour le faire, un partenaire qui s'appelle le FOYER REMOIS. Il s'agit là d'une relation entre les deux parties. La collectivité n'a pas à intervenir sur un dossier comme celui-ci. Le fait est qu'aujourd'hui nous cautionnons cet emprunt qui est quand même de 16 M€. Ce n'est pas anodin. Une caution veut dire qu'on devra l'honorer à un moment donné. C'est une obligation forte, celle éventuellement de rembourser. Nous avons vu dans le budget, et nous nous en félicitons tous, que l'encours de notre dette diminue de manière significative, au fil du temps. Nous nous sommes lancés dans une opération vertueuse de désendettement qui commence à porter ses fruits à travers la diminution de notre charge financière et la charge de la dette en global quand on ajoute le capital. Nous le poursuivons ça fait partie des points budgétaires dont je me félicite. Aujourd'hui, je ne me félicite pas de la décision que vous nous proposez ce soir, de faire, alors que nous sommes revenus à un encours de dette aux alentours de 10 millions, de mémoire, exploser l'encours de notre dette garantie qui va frôler les 70 millions. Je dirais même que sur certains aspects, et je m'en ouvrirais d'ailleurs auprès de la Sous-Préfecture, nous devons être à côté de la plaque, à côté des textes. Avec d'ailleurs un encours de dette qui est très peu diversifié puisque l'essentiel de la dette est tenu ou détenu par à peu près 3 sociétés de logement social d'ailleurs (EFFORT REMOIS, FOYER REMOIS, VITRY HABITAT) et sur un programme de l'A.P.E.I., (foyer de vie du faubourg Saint-Dizier) une petite partie. Si j'ai bien compris, le logement social fait parti de nos préoccupations et fait partie de nos devoirs, encore faut-il en fixer la limite et l'importance et le pourcentage et là nous ne sommes pas d'accord. Et pour le reste, nous sommes d'accord mais en l'occurrence, sur cet aspect des choses, ce n'est pas normal, ce n'est pas à nous de cautionner ces millions, parce que la gendarmerie dit je veux une gendarmerie. "Ça a été une forte demande de "l'arme", mais nous n'avions pas les moyens", on a donc cherché un financeur, qui se contente simplement de construire et qui fait supporter le risque. Hors, qui porte le risque ? C'est la collectivité, ce n'est pas le FOYER REMOIS, ce n'est pas la gendarmerie. Si on parcourt en totalité le document annexe et notamment le plan de financement on va avoir des remboursements annuels de près de 760.000,00 € dès 2020. Je m'étonne que M. BURCKEL fasse ce dodelinement de tête : 770.000,00 €. La collectivité va passer à 70 M€ de dette garantie, on va ajouter ensuite pour l'E.H.P.A.D. Voilà, si vous trouvez cela normal, pour ma part, je considère que nous ne sommes pas là dans de la bonne gestion. On fait porter à la collectivité un risque qu'elle n'a pas à prendre.

M. BURCKEL souligne qu'il a bien pris connaissance de ce dossier. Les grands conseillers ne sont pas toujours les payeurs. Premièrement, comme l'a dit Monsieur le Maire, vous n'avez pas réussi à le faire en votre temps, ne nous le reprochez pas. Deuxièmement, on ne la construit pas cette gendarmerie, on la garantit. Mais vous n'avez peut-être pas remarqué non plus les conditions de travail des gendarmes. Comment ils sont logés. Il y a des loyers garantis aussi derrière, on ne fait pas n'importe quoi, on garantit l'avenir.

M. BIARD souligne qu'il en reparlera quand on sera capable de comprendre le risque encouru.

➤ Par 25 avis favorable et 5 avis contraires (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

ACCORDE la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 15.792.000,00 € souscrit par la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS auprès de la Banque Postale, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°LBP-0001988, constitué d'une ligne du prêt (contrat annexé à la présente délibération) ;

ACCORDE la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale du contrat de prêt augmentée d'un délai de trois mois et jusqu'au complet remboursement de celui-ci. Cette garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de La Banque Postale, à se substituer dans les meilleurs délais à la S.A. d'H.L.M. le FOYER REMOIS pour paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant le contrat de prêt à intervenir entre la Banque Postale et la S.A. d'H.L.M. FOYER REMOIS et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Demande de garantie d'emprunt - Groupe hospitalier du Der - Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Rue Charles Simon - Accord de principe

M. BIARD souligne qu'évidemment il votera pour, contraint et forcé. Car il est étonné que dans cette affaire, la solidarité ne joue pas. En définitive, cette garantie aurait dû être portée par la Communauté de Communes à côté du Département. Seule la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS apparaît et cela nous fragilise un peu plus vis-à-vis de notre encours de la dette puisqu'on va passer à 70 M€ et où l'extinction est d'ailleurs à très long terme.

Mme DOREMUS répond qu'effectivement il y a des compétences générales qui font que c'est la Ville qui porte ce projet aux côtés du Département. C'est la clause générale de compétence qui s'applique.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE le principe d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 4.950.000,00 € qui sera souscrit par le GROUPE HOSPITALIER DU DER, sous réserve de l'obtention des garanties complémentaires pour couvrir l'intégralité du montant emprunté ;

AUTORISE le GROUPE HOSPITALIER DU DER à se prévaloir du bénéfice de cette garantie au cours des négociations avec les organismes financiers susceptibles d'accompagner l'opération.

Travaux à l'école Pierre et Marie Curie à VITRY-LE-FRANÇOIS - Délégation de maîtrise d'ouvrage

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE que la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS délègue à la Communauté de Communes une partie des travaux d'isolation thermique des locaux du groupe scolaire Pierre et Marie Curie ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce projet ;

DIT que la participation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'élève à 56.545,00 € maximum, déduction faite des subventions obtenues, et sera appelée sur la base des factures justificatives.

Travaux dans les écoles - Mise en place de fonds de concours

M. BIARD souligne qu'on se positionne sur notre patrimoine alors qu'on est en intercommunalité car les propriétés des murs des écoles restent à la charge des communes. Cela n'a aucun sens.

M. le Maire en prend acte. C'est un mode de financement qui fait consensus au niveau de la Communauté de Communes avec les 35 communes, avec les élus de notre territoire, avec les individus, leur personnalité, leur approche. Le fonds de concours vise également à faire en sorte de responsabiliser tout le monde parce qu'il y a une clause d'indexation des travaux à la collectivité qui met à disposition et qui reste propriétaire. Quelquefois, celui qui n'a pas fait d'investissement, n'a pas fait de travaux, il est quand même logique qu'il soit intéressé à la réalisation des opérations et il signale que le recours à l'emprunt est également de l'impôt différé. Ce n'est pas une maladie honteuse. Mais la Communauté de Communes a des charges et notamment porte la zone de LOISY, qui lui cause véritablement des difficultés. On pourrait dire qu'elle nous « plombe » ; ce qui a été donc dépensé-là ne peut pas être dépensé ailleurs.

➤ Par 25 avis favorables, 1 avis contraire (M. BIARD) et 4 abstentions (Mme BERTRAND, M. DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les plans de financement détaillés et les fonds de concours correspondants pour les écoles Pierre et Marie Curie et Jules Ferry ;

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites à notre budget 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.

Quartier du Bas-Village - Rétrocessions foncières entre la Ville et la société VITRY-HABITAT

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet d'échange foncier sans soulte entre la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS et la société VITRY HABITAT, à confirmer par le géomètre, dans les conditions énoncées ci-dessus ;

APPROUVE les changements de domanialité qui en résultent ;

PREND ACTE du fait qu'une partie de l'emprise à dégager de la rue du Bas-Village ne sera plus affectée à un usage public ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure de déclassement du domaine public communal de l'emprise correspondante, à savoir une portion de 7 m² environ à prendre sur la rue du Bas-Village, et accomplir toutes les formalités de publication et de notification nécessaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir, qui seront passés en l'étude de Maître GUERDER, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;

DIT que les dépenses et les recettes ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Cession d'un terrain 10 Ruelle du bac à VITRY-LE-FRANÇOIS

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées section AE 1345 et 1382 à Madame LACOLLE Rachelle, demeurant 22 rue du Chêne Vert à VITRY-LE-FRANÇOIS, pour une superficie de 550 m², dans les conditions énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de Maître GUERDER, ou tout autre notaire qui s'y substituerait et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire,

DIT que la recette ainsi engendrée sera imputée au budget correspondant.

Etudes pour la mise en œuvre du projet urbain au Hamois - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

M. BIARD souligne que c'est une opération qui va consister à définir le futur quartier du Hamois mais il aurait été bien d'annexer à cette délibération un cahier des charges car pour rappel l'exigence de l'A.N.R.U., qui est aussi l'exigence politique de l'époque, était que le projet soit

d'abord celui d'une ville, un projet politique. Et même si nous ne sommes pas d'accord, vous l'aurez bien compris, sur un certain nombre de points ; il n'en reste pas moins que ce projet doit être le projet de cette assemblée, des représentants élus de la population. Le cabinet d'études n'est là que pour donner effectivement corps à notre vision pour ce lieu de vie des vitryats.

Or là, on ne sait toujours pas quelle est votre vision, quelle est votre politique, et ce que vous souhaitez faire de ce quartier du Hamois. C'est bien sur la base de ces exigences, sur la base de cette commande, sur la base de cette feuille de route, que le cabinet pourra travailler. Ce n'est pas de l'ingérence, c'est simplement donner une ligne de conduite.

M. ROCH répond qu'en matière d'urbanisme il est important que toute la collectivité s'en empare car c'est un quartier qui mérite cet aménagement. Sur cette base, vous avez certes une expérience avec l'A.N.R.U. qui a été engagée, qui était nécessaire sur les quartiers de Rome Saint Charles et du Désert mais ici nous sommes dans une phase d'études où une phase de préfiguration a déjà été faite. Une réflexion a déjà eu lieu sur la place de la gendarmerie, du centre commercial, sur la démolition, sur la résidentialisation, sur le parc Léo Lagrange.

M. le Maire précise que la procédure qu'a connue M. BIARD avec le marché de définition n'est plus d'actualité. Les procédures ont évolué. Il existe un cahier des charges qui est à disposition et consultable. Suite à cela il y a aura des missions de maîtrise d'œuvre pour mener à bien les opérations.

M. MOUTON ajoute que le protocole de préfiguration avait pour mission au départ de mettre en place les différentes études qui vont être conduites dans le cadre de la rénovation urbaine. Normalement il n'y avait pas de phase de travaux dans le protocole mais on a été pris par le temps (il fallait procéder à la démolition) puis le parvis du centre commercial qui est une opération était retenue dans l'A.N.R.U. 1 est repassée dans l'A.N.R.U. 2. On est vraiment au stade de toutes ces études ensuite la 2ème phase sera plus opérationnelle.

M. HARLE se souvient d'une réunion publique à la salle du manège présentant ce projet avec la partie lotissement, le centre commercial. Il ne voit pas la différence par rapport à cette étude.

M le Maire ajoute que ce qui a été présenté à la salle du manège était la partie générale avec le cabinet d'urbanisme et qui a beaucoup évolué depuis. Cela rappelle ce qui s'est passé autour de Léo Lagrange, qui a été complètement modifié et à la base c'était une esquisse générale aussi. On entre maintenant dans la définition des opérations et les différentes études qui sont engagées visent à arriver au stade de projet opérationnel, qui donnera lieu à une nouvelle signature avec l'A.N.R.U. dans les mois à venir.

M. MOUTON ajoute qu'aujourd'hui, le projet A.N.R.U. 2 sur le Hamois n'est pas encore défini. Nous sommes en incapacité de dire quels sont les bâtiments qui vont être détruits, comment vont être réhabilités les logements, comment va être réhabilitée l'école qui est un équipement indispensable. Tout ceci va encore évoluer.

M. BIARD rappelle que ce projet doit répondre à une volonté politique.

M le Maire souligne qu'il y a une implication, il y a un document auquel vous avez fait allusion et vous pouvez le consulter.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le lancement d'une étude pour la mise en œuvre du projet urbain au Hamois ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, à signer le marché avec l'entreprise retenue, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les partenaires pouvant être appelés pour ce projet ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à nos budgets 2017 et 2018.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison d'un temps d'emploi hebdomadaire de 24/35° ;

MODIFIE ET APPROUVE, à l'unanimité, en conséquence, le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;

DIT que les crédits nécessaires à cette nomination sont inscrits au budget 2017 et suivants.

Tableau des effectifs - Prise en compte de la refonte des carrières des agents de la fonction publique

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tableau des effectifs.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

M. BIARD demande si l'on peut connaître la composition de l'équipe, notamment en termes de disponibilité ? Qui part en définitive ?

M. TESTA répond que c'est Monsieur DELARBRE qui est parti ; le poste étant particulier car il y a des astreintes jour et nuit qui partent du vendredi au vendredi à peu près une fois par mois.

M. BIARD demande si le remplaçant aura les mêmes disponibilités et les mêmes technicités car jusqu'à présent on avait une équipe qui était dévouée corps et âme.

M. le Maire répond qu'un agent en poste est monté en compétence et qu'un recrutement a été effectué pour un nouvel agent dans l'équipe.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;

MODIFIE ET APPROUVE en conséquence, le tableau des effectifs ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cet emploi ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

Départ de Mme COMPAGNON à partir de 20h30.

Autorisation de recruter un attaché territorial contractuel à temps complet

M. MOUTON précise qu'après le départ du D.R.H. à la date du 31.12.2016, il convient de procéder au recrutement du prochain directeur des ressources humaines. Au terme d'une publicité et d'un jury de recrutement, on n'a pas pu recruter un statutaire, mais un contractuel de niveau attaché. Une procédure de recrutement a été mise en place, 2 candidats ont été sélectionnés et le choix a incombé à l'autorité territoriale.

➤ Par 25 avis favorables et 5 abstentions (Mme BERTRAND, MM. BIARD, DUCHENE (pouvoir), Mme ALIPS, M. HARLE) :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au recrutement d'un attaché territorial contractuel, selon les conditions fixées par l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de trois ans renouvelable une fois, pour exercer les fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée en fonction de son expérience professionnelle et du niveau de formation, sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux (IB 434/IM 383 1^{er} échelon à IB 810/ IM 664 11^{ème} et dernier échelon) ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

DIT que les crédits nécessaires à ces recrutements seront inscrits au budget 2017 et aux budgets suivants.

Régime Indemnitaire - Modification de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (I.F.C.E.)

M. MOUTON précise qu'à l'occasion des consultations électorales à venir, il est fait appel exceptionnellement à des agents de la collectivité. Ils seront rémunérés au prorata du temps consacré. La délibération doit être actualisée dans ce cadre des élections et il y a donc 25.000,00 € provisionnés pour les 4 tours des élections présidentielles et législatives pour l'ensemble des agents.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications et compléments apportés au versement de l'I.F.C.E. selon le dispositif présenté ;

AUTORISE que le montant de référence du calcul de l'I.F.C.E. soit celui de l'I.F.T.S. de 2^e catégorie assortie d'un coefficient de 5 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à fixer les attributions individuelles dans les limites des crédits inscrits aux budgets ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération ;

DIT que les crédits nécessaires à l'affectation de l'I.F.C.E. seront inscrits au budget 2017 et suivants.

Régime indemnitaire - Mise en conformité du régime indemnitaire pour les grades n'ayant pas adhéré au R.I.F.S.E.E.P.

M. MOUTON présente et donne des précisions sur le nouveau régime indemnitaire : depuis le 1^{er} janvier 2017, notre collectivité territoriale a mis en place le R.I.F.S.E.E.P. Cependant, certains cadres d'emploi comme les ingénieurs, les techniciens ou les professeurs d'enseignement artistique ne sont pas soumis à cette réforme faute de textes réglementaires qui devraient venir soit en cours d'année, soit l'année prochaine. Il convient de mettre en conformité le régime indemnitaire avec certaines dispositions réglementaires :

- 1) l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires qui touche toutes les filières ;
- 2) les filières techniques avec l'indemnité spécifique de service qui touche les ingénieurs et les techniciens, l'indemnité de service et de rendement qui est basée sur l'expertise et les sujétions spéciales ;
- 3) la prime de responsabilité qui concerne tous les emplois fonctionnels de direction ;
- 4) la filière culturelle avec l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves et l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement ;
- 5) l'indemnité de sujétion des conseillers des activités physiques et sportives. Ces primes sont versées mensuellement. Le taux est fixé individuellement par arrêté.

Toute la filière administrative et d'autres fonctionnaires sont soumis au R.I.F.S.E.E.P. avec une clause de sauvegarde pour que leur rémunération ne baisse pas.

Ensuite, tous les agents de la collectivité sont soumis aujourd'hui à la modulation des rémunérations accessoires en fonction de l'absentéisme.

M. le Maire ajoute qu'au budget il est inscrit 31.600,00 €. S'agissant des textes, pas plus tard qu'hier au conseil supérieur de la fonction publique est sorti celui du cadre d'emploi des animateurs mais le décret ne sera applicable par le gouvernement que les 2-3 mois qui viennent.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

MAINTIEN au bénéfice des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, le régime indemnitaire mis à jour quand l'appartenance à un cadre d'emploi non transposable le justifie ;

DECIDE que le coefficient d'attribution individuelle de chaque agent continuera d'être déterminé en tenant compte des fonctions exercées, de la technicité particulière nécessaire pour occuper le poste détenu, du volume budgétaire géré, du nombre d'agents encadrés, et des sujétions particulières ;

DIT que ces indemnités seront versées mensuellement et seront attribuées par décision individuelle du Maire ;

DIT que ces primes et indemnités seront soumises aux modulations pour indisponibilité physique prévues dans la délibération relative au R.I.F.S.E.E.P. ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 et seront inscrits aux budgets suivants.

Reclassement et taux de promotion

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les taux de promotions, fixés pour chaque avancement de grade, tels que précisés dans l'annexe à la délibération ;

DIT que ces nouvelles dispositions prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2017, date à laquelle les nouveaux grades ont été créés et qu'elles pourront être modifiées à tout moment par notre Conseil Municipal après un nouvel avis du comité technique.

Autorisation donnée au Maire de signer des avenants

M. HARLE souligne la qualité du travail qui a été fait sur la 1^{ère} tour, cela fait ressortir la beauté architecturale de ce bâtiment patrimonial. En espérant que tout l'édifice subisse la même rénovation, sinon cela risque de dénaturer l'ensemble. Cela va aussi engendrer un certain coût. Il attire l'attention qu'à l'arrière il y a de la mousse.

M. TINDILLIERE précise, suite aux remarques de concitoyens, que la tour Nord a été restaurée et que les trous restants dans certaines pierres sont des d'impacts d'obus, de balles et que c'est pour conserver un souvenir historique qu'il a été souhaité de ne pas combler ces impacts d'obus ou de balles.

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les avenants à passer avec les sociétés LOCATION ECHAFAUDAGES FREGONESE ET FILS, COANUS et VITRAIL SAINT GEORGES ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants correspondant ainsi que tous les documents relatifs à ces affaires ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

M. le Maire informe les élus que le coq neuf a été volé et explique les circonstances de ce vol. Lorsque l'entreprise l'a refait, l'échafaudage commençait à être démonté. Il fallait donc une échelle pour être en appui sur le petit chapiteau qui est au-dessus des tours où l'accès des tours était bloqué, à 4-5 mètres, en déséquilibre. La barre en ferraille a été cisailée à la tronçonneuse ; la partie qui a été retirée pesait au moins 4-5 kilos, le coq pèse 2,60 kilos, la tronçonneuse pesait environ 4 kilos plus la barre de ferraille qui le tient. Le coq précédent qu'on a conservé bien évidemment et exposé au moment des vœux, date de 1640 donc la tige est d'époque. Il fallait vraiment avoir le tempérament de collectionneur, être agile et de plus cela ne pouvait se réaliser que la nuit. Enfin l'entreprise l'a refait à l'identique.

M. TINDILLIERE ajoute que le coq, quand il a été béni, a été posé un jour sans prévenir. C'est une pratique à priori courante dans le métier. Le vol est donc survenu la nuit suivante.

Une Place au Soleil 2017 - Vitry Plage - Encarts publicitaires

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

FIXE la location de l'emplacement publicitaire sur la clôture de l'espace jeux sur la base des tarifs présentés.

Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017 - Avenant n°2

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de financement relative au Contrat Enfance Jeunesse conclu pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Dotations Politique de la Ville - Programmation 2017 - Demandes de subventions

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir les actions suivantes comme constitutives de notre programme d'actions éligibles à la Dotation Politique de la Ville :

- le soutien au Centre Social et Culturel,
- l'activité du service social de déplacement urbain,
- la construction du centre aquatique dans le cadre d'un partenariat financier avec la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de ce projet ;

DECIDE de solliciter, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers et la convention avec la Communauté de Communes à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions liées à ce programme ;

DIT que les dépenses correspondant à la mise en œuvre de ces actions seront inscrites aux budgets correspondants et que les recettes seront imputées à l'article 74837 - Unité d'analyse A000.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers municipaux d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, qui a été déposée sur table et qui a pour objet la modification des financements de deux dossiers précédemment présentés à la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal,

ADOpte, à l'unanimité.

Dotation d'équipement des territoires ruraux - Demande à l'Etat et propositions d'affectation

➤ A l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

RAPPORTE partiellement la délibération n°6 du 9 février 2017

SOLLICITE pour l'année 2017, le bénéfice de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et des autres partenaires potentiels pour le financement des programmes énoncés aux taux les plus élevés possibles ;

ARRETE les plans de financement suivants :

- Aménagement de voies douces, Faubourg de Saint-Dizier vers MAROLLES :

Coût : 58.330,00 € H.T.

financé par :

D.E.T.R. (20 %) : 11.666,00 €

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 23.332,00 €

Conseil Départemental de la Marne (20 %) : 11.666,00 €

Fonds propres (20 %) : 11.666,00 €

▪ Aménagement du parvis de l'Hôtel de Ville :

Coût estimé : 125.150,00 € H.T.

financé par :

Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (40 %) : 50.060,00 €

Fonds propres (60 %) : 75.190,00 € ;

SOLLICITE des subventions du Département de la Marne et du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local, au taux le plus élevé possible, pour les opérations où le cumul des subventions est possible avec la D.E.T.R..

M. le Maire remercie les services de la direction générale, des finances, des techniques et toutes celles et ceux qui ont contribué à la préparation de ces dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.

 LE MAIRE,

Jean-Pierre BOUQUET